

PROCES VERBAL SEANCE DU 10 JANVIER 2011

L'AN DEUX MIL ONZE

Le **DIX DU MOIS DE JANVIER à 18 H 30**

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire.**

Date de la convocation : 5 janvier 2011

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Luc BLANC-SIMON - MME Angéline SOURIGUES - M. Serge DUPOUY - MME Nelly GILLET - M. Jean FORNIER de LACHAUX - M. Jean-Pierre LASSALLE - MME Fabienne SCHAEERER - M. Alain MARCHAL - M. Gilles LAPORTE - M. Jean-Christophe ELINEAU - M. Jacques LAFITTE - M. Jean-Jacques LESBATS - MME Jessy PÉAN -

ABSENTE EXCUSEE : MME Valérie GARDEILS

ABSENT NON EXCUSE : M. Laurent MARTINEZ

Secrétaire de séance : MME Angéline SOURIGUES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal de la dernière séance.
- Action au Tribunal Administratif concernant les aides tempête.
- Réhabilitation logement ancien chef de brigade : convention avec le PACT des Landes.
- Eclairage centre commercial : devis SYDEC.
- Demande d'installation d'une palombière.
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Maire fait donner lecture du procès verbal de la dernière séance pour lequel il est demandé, avant signature, des vérifications quant à la décision modificative budgétaire n° 4.

ACTION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONCERNANT LES AIDES TEMPETE

VU le dossier déposé en Préfecture des Landes le 9 septembre 2010 en vue de bénéficier des aides tempêtes prévues dans le cadre du plan chablis mis en place par l'Etat à la suite de la tempête du 24 janvier 2009 ayant particulièrement affecté la forêt communale ;

VU l'absence de réponse de la Préfecture constituant une réponse implicite de refus à la demande de subvention ;

CONSIDERANT l'intérêt de la commune de pouvoir reconstituer sa propre forêt

avec les subventions dont bénéficient par ailleurs les propriétaires privés ;

CONSIDERANT l'objectif de gestion durable de la commune dans sa gestion forestière et la nécessité pour les finances communales de remettre en état les parcelles forestières ravagées par ladite tempête ;

CONSIDERANT que le refus de l'Etat paraît se fonder sur la non soumission au régime forestier des forêts communales, alors que celles-ci sont gérées depuis toujours selon les mêmes règles que les forêts des propriétés privées et des propriétés communales des quelques communes relevant du régime forestier ;

CONSIDERANT que cette inégalité de traitement ne se justifie aujourd'hui que par une discrimination qui semble hors d'âge et incompatible avec les règles générales de la concurrence et de la liberté de commerce ;

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de porter le refus de l'Etat de subventionner les travaux de nettoyage et de reconstitution de la forêt communale sinistrée devant le Tribunal Administratif de Pau.

Pour ce faire, elle décide de confier à Maître GIZARD, Avocat, 22, Rue d'Alzon à Bordeaux, le soin de réaliser les dossiers nécessaires, de les déposer devant le Tribunal Administratif et de représenter la commune devant toute juridiction utile à la défense des intérêts communaux en la matière.

REHABILITATION LOGEMENT ANCIEN CHEF DE BRIGADE : CONVENTION AVEC LE PACT DES LANDES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide avant toute signature de convention, de procéder à la consultation d'au moins trois architectes pour le suivi des travaux de réhabilitation de ce logement.

Une demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipeement sera présentée à Monsieur le Préfet des Landes fin 2011 pour l'exercice 2012.

ECLAIRAGE CENTRE COMMERCIAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est pas en mesure de le faire délibérer sur ce point à l'ordre du jour, le devis attendu n'étant à ce jour pas parvenu Mairie. Le débat sera reproposé à la prochaine séance.

A la demande de Monsieur LAPORTE, une variante sera demandée au devis, pour un éclairage par le sol.

L'assemblée est informée, toujours concernant cet endroit de la commune, qu'une rencontre a eu lieu, à la demande de la commune, avec le Directeur des Services Techniques de l'Office Départemental des H.L.M. de Mont-de-Marsan pour faire estimer des travaux de restauration et de rafraîchissement des peintures des

logements situés au dessus du centre commercial.

Par ailleurs, deux devis ont été réclamés à l'entreprise d'électricité Eric Lamaison pour éclairer le parking du fronton et l'extérieur de la grande salle de l'étang. Le montant total s'élève à 638,60 € avec majoration de 100 € pour l'installation d'interrupteur crépusculaire. Il est décidé de la commande de ces travaux.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE PALOMBIERE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Jérôme DULUC lequel souhaiterait installer une palombière sur le domaine communal et plus précisément sur la parcelle cadastrée section D n° 315 lieu dit « Bacouyès ». Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur Jacques Lafitte de suivre cette affaire. Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite s'informer de l'avenir de la palombière de Monsieur Frédéric Couture à Champoué (section E n° 199).

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SICTOM DU MARSAN : ANNULATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2010

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du bureau du contrôle administratif de Monsieur le Préfet des Landes relatif à la délibération du 29 novembre dernier et désignant les délégués de la commune, au SICTOM du Marsan, suite aux dernières élections.

Les ordures ménagères étant une des compétences transférées en totalité à la Communauté de Communes du Pays d'Albret, la désignation par la commune de Brocas de délégués à ce syndicat est entachée d'illégalité. Seule la communauté est habilitée à élire les délégués qui siègeront au comité syndical.

Le Conseil Municipal, entendu le courrier de Monsieur le Préfet des Landes, à l'unanimité, retire la délibération en question.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYDEC

La délibération du 29 novembre 2010 étant annulée, Monsieur le Maire propose de procéder, à nouveau à la désignation des délégués de la commune de Brocas au comité syndical du SYDEC.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5721-1 et suivants précisant l'organisation et le fonctionnement d'un syndicat mixte,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ELIT** en tant que délégués :

◇ SYDEC :

- **M. Jean-Luc BLANC-SIMON**
« Petit Libon » 40420 BROCAS

- **M. Gilles LAPORTE**
15 2, Route de Vert 40420 BROCAS

QUESTIONS DIVERSES

❖ Le marché des producteurs de pays se déroulera à Brocas le vendredi 29 juillet 2011.

❖ Le Conseil Municipal est informé que par arrêté conjoint du 14 décembre 2010, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et Monsieur le Ministre du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat ont décidé d'accorder à la commune de Brocas, victime de la tempête Klaus, une subvention d'équilibre de **12 789 €**. Le principe de cette aide sera reconduit, normalement, en 2011, 2012 et 2013.

❖ Monsieur le Maire informe qu'il a nommé, par arrêté, Madame Céline FASOLO et Melle Anne BOUILLERCE-MIRASSOU en tant qu'agents recenseurs pour le prochain recensement de la population qui débutera le 20 janvier prochain pour se terminer le 19 février 2011. Madame FASOLO aura en charge le district n° 1 pour environ 177 logements sis à l'est de la commune, et Mademoiselle Anne BOUILLERCE le district n° 2 pour environ 209 logements à l'ouest.

❖ Les travaux de la station d'épuration ont débuté ce jour, 10 janvier. Une première réunion de chantier est prévue le 13 janvier prochain à 11 heures.

❖ Monsieur le Maire informe qu'il va prendre très prochainement l'arrêté nécessaire à la pose de la signalisation verticale et horizontale dans le cadre de la mise en sécurité de la commune en matière routière. Toutefois, il s'interroge sur la contrainte que va représenter la limitation à 30 km/h sur une partie de la traversée, et sur sa réelle nécessité d'autant que depuis l'installation des feux clignotants rappelant la limitation de la vitesse à 50 km/h, de nets progrès sont constatés sur le ralentissement des véhicules.

Par ailleurs, il relate la réclamation de Monsieur et Madame Nicolas Taris de l'Hôtel de la Gare concernant l'arrêté pris pour le stationnement sur le parking en face, ainsi que l'interdiction de stationner matérialisée par bande jaune devant leur établissement. Ces deux contraintes auraient une incidence sur la fréquentation de leur commerce par les routiers.

La solution serait de rencontrer l'Unité Territoriale d'Aménagement de Sarbazan pour des conseils avisés et satisfaire au mieux les protagonistes de cette affaire.

❖ Monsieur Palomares serait intéressé par le local professionnel qu'occupait le dentiste. Monsieur le Maire se propose de le rencontrer pour évoquer ce projet, ainsi que Monsieur et Madame Guilhem-Ducléon. Il informera les élus de la date et de l'heure du rendez-vous pris.

❖ Une rencontre avec tous les présidents d'associations est prévue le 21 janvier 2011. Une réunion préparatoire à cette rencontre est fixée au 13 janvier 2011 à 18 h 30.

- ❖ Monsieur Elineau informe qu'en ce qui concerne l'utilisation du site internet, le débit à 20 mégas est accessible sur le périmètre du bourg.
- ❖ Concernant le projet de jumelage, Jean-Christophe Elineau informe le conseil municipal qu'il a des contacts avec un village irlandais similaire à notre commune. Un accord de principe est donné pour entamer les démarches.
- ❖ Serge Dupouy informe que monsieur Fasolo a financé des travaux sur une porte de la maison «Malabat ».
- ❖ Gilles Laporte signale qu'il s'est rendu à Mimizan, en compagnie de Gilles Marsan, pour observer l'aménagement des parkings dont Brocas va s'inspirer pour le tour de l'étang. Un plan de désherbage est envisagé.
- ❖ Au vu de la consommation, il semblerait qu'il y ait une importante fuite d'eau au stade municipal.
- ❖ Jessy Péan demande si la date de livraison de la salle des sports est connue. Pour l'heure, aucune réponse ne peut lui être faite, des procédures étant en cours pour malfaçons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Suivent les signatures.

Jean-Luc BLANC-SIMON

Angéline SOURIGUES

Serge DUPOUY

**Nelly GILLET
LASSALLE**

Jean FORNIER de LACHAUX

Jean-Pierre

Fabienne SCHAEERER

Alain MARCHAL

Gilles LAPORTE

Jean-Christophe ELINEAU
LAFITTE

Jacques

Jean-Jacques LESBATS
PÉAN

Jessy